

Mise en œuvre des bases de formation des assistant-e-s socio-éducatifs/-ves

Concept de planification pour les manifestations d'information et les formations de multiplicateurs/-trices

Le présent concept de planification renseigne sur l'organisation et les contenus des manifestations d'information et des formations de multiplicateurs/-trices pour la mise en œuvre des bases de formation pour la profession d'assistant/e socio-éducatif/-ve.

Déroulement des manifestations d'information et des formations de multiplicateurs/-trices



1. Manifestations d'information régionales

SAVOIRSOCIAL organise au moins trois manifestations régionales d'information pour les membres de SAVOIRSOCIAL, les offices cantonaux de formation professionnelle et les organisations partenaires. Deux événements germanophones et un événement francophone sont prévus dans les différentes régions.

Objectifs des manifestations d'information

1. Les personnes participantes sont informées des nouvelles bases de formation.
2. Les personnes participantes connaissent les instruments de mise en œuvre pour la formation.
3. Les personnes participantes sont informées des prochaines étapes.

Les manifestations d'information d'une demi-journée sont divisées en deux parties. La première partie informe sur les nouveautés contenues dans les bases juridiques de l'ordonnance sur la formation et du plan de formation, le concept-cadre didactique est présenté comme base théorique pour les instruments de mise en œuvre, et les instruments de mise en œuvre concrets, y compris la coopération entre les lieux d'apprentissage, sont expliqués. Les conditions-cadres et d'autres documents sur la formation des assistants socio-éducatifs sont aussi présentés. Dans une deuxième partie, SAVOIRSOCIAL répond aux questions des participant-e-s. Pour des raisons d'organisation, elles doivent être soumises à l'avance par écrit.

2. Formations régionales de multiplicateurs/-trices

Chaque canton annonce à SAVOIRSOCIAL une personne de coordination. Avec la cheffe de projet Katrin Fuhrer, cette personne convient du nombre de formations, du nombre de multiplicateurs/-trices nécessaires, ainsi que du besoin de soutien au niveau national. Pour choisir cette personne, les OrTra cantonales/régionales (santé et) social et les écoles professionnelles se consultent. Dans le même can-

ton, plusieurs personnes peuvent bien sûr être nommées pour coordonner les formations avec les offices de formation professionnelle, les directrices et directeurs des OrTra cantonales/régionales et les écoles professionnelles.

SAVOIRSOCIAL effectue au moins 5 formations de multiplicateurs/-trices d'une journée entière. Les formations sont données dans les trois langues nationales allemand, français et italien.

Objectifs des formations de multiplicateurs/-trices

- 1) Les multiplicateurs/-trices sont informés des nouvelles bases de formation.
- 2) Les multiplicateurs/-trices sont introduits au système des compétences opérationnelles
- 3) Les multiplicateurs/-trices connaissent les instruments de mise en œuvre pour la formation.
- 4) Les multiplicateurs/-trices peuvent transmettre le savoir nouvellement acquis à d'autres spécialistes et formateurs/-trices professionnel-le-s.
- 5) Les multiplicateurs/-trices connaissent leur rôle et responsabilité pour les prochaines étapes.

Lors des formations, les multiplicateurs/-trices sont instruits sur l'ordonnance sur la formation et le plan de formation, le concept-cadre didactique ainsi que sur les instruments de mise en œuvre, y compris la coopération entre les lieux de formation. En complément, ils reçoivent une instruction plus approfondie pour l'orientation sur les compétences opérationnelles.

Un manuel est rédigé pour les formations de multiplicateurs/-trices. Il contient les informations essentielles que les multiplicateurs/-trices transmettent lors des cours de formation cantonaux/régionaux.

3. Formations cantonales/régionales

Chaque organisation du travail cantonale/régionale du monde du travail (santé et social) nomme une personne de coordination, qui planifie en concertation avec SAVOIRSOCIAL les formations pour les formateurs/-trice pour l'enseignement des branches pratiques des entreprises, pour les formateurs/-trice pour l'enseignement des branches pratiques des cours interentreprises et pour les enseignant-e-s des écoles professionnelles. Elle détermine aussi le nombre de formations dans le canton/la région, et leur éventuelle répartition selon le lieu d'apprentissage, la spécialisation, la langue, etc.

Objectifs des formations cantonales/régionales

- 1) Les personnes participantes sont informées des nouvelles bases de formation
- 2) Les personnes participantes sont introduites à l'orientation sur les compétences opérationnelles.
- 3) Les personnes participantes connaissent les instruments de mise en œuvre pour la formation.
- 4) Les personnes participantes sont en mesure d'effectuer les préparatifs nécessaires à la formation de leurs apprenti-e-s dès 2021.

L'OrTra cantonale (santé et) social est chargée d'organiser les cours de formation cantonaux et régionaux. Pour s'assurer que le même contenu est transmis partout, SAVOIRSOCIAL produit un manuel pour les formations. D'autres documents comme des présentations, des tableaux de conférence, des films (etc.) peuvent aussi être mis à disposition. S'agissant d'outils de mise en œuvre nationaux, les documents et le corporate design de SAVOIRSOCIAL ne doivent pas être modifiés.

Les bases et instruments juridiques suivants servent de documents de référence pour les cours de formation :

- Ordonnance sur la formation
- Plan de formation
- La documentation sur la formation professionnelle initiale (y compris la documentation d'apprentissage et le rapport de formation), les modèles et exemples sont disponibles
- Programme de formation entreprise
- Programme de formation cours interentreprises
- Programme de formation pour la formation raccourcie

Contenus de la formation

Contenus généraux de la formation		
<ul style="list-style-type: none"> • Aperçu des contenus des bases de formation • Ordonnance sur la formation, plan de formation, programme de formation entreprise, brève information sur les documents de mise en œuvre des autres lieux d'apprentissage • Explication sur les différences principales avec l'ancien droit • Introduction à l'orientation sur les compétences opérationnelles • Introduction à l'aperçu des compétences opérationnelles et la structure d'ensemble du plan de formation • Coopération entre les lieux d'apprentissage • Différences entre les orientations • Aperçu de la nouvelle procédure de qualification 		
Contenus selon le lieu d'apprentissage		
Entreprise	École professionnelle	Cours interentreprises
<ul style="list-style-type: none"> • Programme de formation entreprise • Contenu et recours à l'instrument de formation entreprise (y compris la documentation d'apprentissage et la coopération entre lieux d'apprentissage) • Contenu et gestion du rapport de formation 	<ul style="list-style-type: none"> • Programme de formation école professionnelle • Contenu et mise en pratique des unités d'enseignement de l'école professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Programme de formation CI • Contenu et mise en pratique des unités d'enseignement des CI

3. Calendrier

Quoi	Quand
Discussion sur le concept de formation	9 janvier 2020
Adoption du concept de formation	20 février 2020
Information sur le concept de formation à tous les membres	Mars 2020
Nomination d'une personne de coordination par l'OrTra cantonale/régionale	Mars 2020
Fixation des dates des manifestations d'information et des formations de multiplicateurs/-trices	Mars 2020
Information à tous les membres pour qu'ils réservent la date, aux offices de la formation professionnelle et organisations partenaires	Avril 2020
Planification de la procédure concrète dans les cantons	Dès mars 2020
Élaboration concrète des formations/ élaboration du manuel / procédure pédagogique	Juin 2020
Adoption de l'ordonnance sur la formation	21 août 2020
Validation des instruments de mise en œuvre	31 août 2020
Manifestations d'information et formation de multiplicateurs/-trices	Septembre – octobre 2020
Formations régionales / cantonales	Dès octobre 2020

État : 24/02/2020